

qu'ils ne savent pas eux-mêmes ce que le Québec désire. Sauf erreur, le ministre de la Justice (M. Favreau) a dit l'autre jour que le Québec ne connaît pas exactement ses objectifs. Je dirai donc ceci à l'honorable député. J'estime que c'est déloyal de me demander d'expliquer l'attitude du Québec à mes commettants, alors que les députés du Québec ne peuvent pas me l'expliquer ici à la Chambre. Quoi qu'il en soit, les observations que j'ai faites à ce sujet étaient justes.

On m'a très bien reçu lors de mon voyage à Québec. J'en suis revenu en disant à mes collègues qu'on m'avait accueilli avec la plus grande hospitalité et d'une façon très sympathique. Je n'ai eu que des difficultés de langue. J'ai dit que les gens là-bas avaient plus de caractéristiques des gens de l'Ouest que les natifs de l'Ouest eux-mêmes. Je n'ai rien dit au sujet du Québec qui aurait été de nature à aggraver la situation. J'ai souvent répété que les critiques du Québec en matière économique ressemblaient à celles qui se sont fait entendre dans les Prairies pendant les années 30, les années de famine, alors qu'on rejetait le blâme sur la rue Bay. On pensait que c'était les financiers de Toronto qui provoquaient toutes les difficultés économiques de ces années-là. C'est ce qu'on croyait un peu partout dans l'Ouest.

Tout ce que je puis trouver pour expliquer les sentiments actuels du Québec, c'est que certains politiciens ont dirigé les critiques vers le reste du Canada.

Au lieu d'essayer de changer le symbole du passé, du présent et de l'avenir de notre pays, le gouvernement devrait prendre l'initiative d'une mesure destinée à remédier aux problèmes économiques de la province de Québec. Si le gouvernement pouvait y arriver, je suis persuadé que le malaise du Québec disparaîtrait. Je suis certain qu'on ne mènerait pas une campagne active pour nous enlever notre drapeau national.

(Texte)

**M. Boutin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député permet-il que je lui pose une question?

Je comprends ses sentiments envers la province de Québec, mais peut-il dire à la Chambre s'il partage l'opinion que son chef, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a émise en 1957, alors qu'il disait qu'il pouvait se passer du Québec pour prendre le pouvoir à Ottawa?

**M. Graffey:** Il n'a jamais dit cela!

[M. Nugent.]

(Traduction)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je prends immédiatement la parole au sujet d'une question de privilège. C'est un pur mensonge.

**Une voix:** Rétractez-vous!

**M. l'Orateur suppléant:** Je voudrais signaler que la question est contraire au Règlement.

**M. Crouse:** Retirez vos paroles.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, je suis disposé à répondre à des questions, mais j'espère qu'elles seront sensées, fondées sur des faits pertinents et véridiques.

Je n'ai parlé que d'une ou deux lettres que j'ai reçues. Je n'ai pas l'intention d'en consigner d'autres au compte rendu, mais je voudrais signaler que j'en ai reçu un si grand nombre que cela m'inquiète. La plupart soutiennent que la population du Québec désire des changements radicaux; elle voudrait abandonner notre symbole, qui témoigne d'une longue existence nationale, et constituer un nouveau Canada. Elle désirerait en outre que le Canada quitte le Commonwealth. Je ne sais pas au juste si ces opinions sont bien arrêtées, ni jusqu'où les réformateurs veulent aller dans ce sens. Il y aurait moyen, j'en suis sûr, d'atténuer ou d'affaiblir ces convictions dans une certaine mesure si un porte-parole du Québec pouvait exposer clairement leur intention. Rien m'inquiète davantage que l'inconnu.

Nous savons effectivement que bien des idées extrémistes ont été émises au Québec. Nous savons qu'un mécontentement général et réel règne parmi les habitants de cette province. On comprend facilement que le reste du Canada soit inquiet, en face de ces nombreuses manifestations de mécontentement et de ces vagues revendications.

A l'heure actuelle, on ne nous explique pas pourquoi le gouvernement aborde la question du drapeau national, ni si le besoin en est pressant. Aucune précision n'est fournie quant à la façon de procéder. L'idée que la méthode de sélection est contraire au bon sens est demeurée sans réponse. L'absence d'explications sur ces divers points a aggravé une situation forcément embarrassante.

J'aimerais savoir comment le premier ministre peut à bon droit refuser de tenir un référendum. J'estime que les députés ont le devoir de représenter leurs commettants dans